

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2017

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 399

présenté par
M. Véran

ARTICLE 48

Substituer aux alinéas 1 à 6 l'alinéa suivant :

« I. – Aux premier et second alinéas du 3° du I de l'article 82 de la loi n° 2016-1827 du 23 décembre 2016 de financement de la sécurité sociale pour 2017, la référence : « L. 162-23-15 » est remplacée par la référence : « L. 162-23-16 ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel (deux articles avaient le même numéro).